



SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

S3 de Grenoble Spécial Haute-Savoie

Sommaire :

Edito	p.1
Elections	p. 2
Bureau	p. 3
Congrès	p. 4
PSC	p. 5
Examens	p. 6

Haute-Savoie PIC
Déposé le : 28/05/21
Date limite de distribution : 02/06/2021
Par : SNES
10 rue G Fichet - 74 000 Annecy
mail : haute-savoie@grenoble.snes.edu

ORGANE TRIMESTRIEL DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SNES
6, avenue Marie Reynoard - 38100 Grenoble
Supplément n° 3 du 28 mai 2021 au bulletin n°234 de janvier 2021.
Abonnement : 14 euros

Un peu d'espoir ?

Dans chaque bulletin, il est tentant de râler, de dénoncer, mais aujourd'hui, nous allons essayer d'être un peu positif !

Certes l'obsession sécuritaire renaît et, jusqu'à la fin de la pandémie actuelle, les personnels enseignants auront été considérés comme naturellement immunisés, certes "l'évaluation externe" des établissements se met en marche, certes un Grand Oral absurde s'impose tandis que le pouvoir fait maltraiter des lycéens, certes la revalorisation "Grenelle" est une mesquine alternative à l'augmentation indiciaire et le gouvernement diminue les moyens de l'Education Nationale alors que des sommes colossales sont distribuées pour relancer le secteur privé, mais... on peut aussi voir des signes de renouveau hors du pays de la Confiance.

En effet, le volet Education publique de son plan de relance vaut bien un peu de Joe Bidenmania : 300 des 1800 milliards doivent lui être consacrés. Gratuité dès 3 ans (au lieu de 5) gratuité des deux premières années à l'université publique, bourses, aides aux établissements scolarisant des minorités, formation des enseignants : c'est l'ensemble du système scolaire qui est soutenu. Au même moment, en Italie, le gouvernement découvre les allocations familiales : il faut des enfants pour les écoles !

Alors... sait-on jamais... espérons !

Résultats académiques des élections internes de notre syndicat

Nombre d'inscrits	Votants	Taux de participation
2312	907	39,2%

Résultats pour la Haute-Savoie :

Inscrits	Votants	Taux de participation
386	186	48,2%

Rapport d'activité nationale. Vote Pour.	RAN. Vote Contre.	Rapport financier national. Vote Pour.	RFN. Vote contre.
77,42%	7,53%	82,26%	1,08%

Bureau départemental 74. Liste Unité et Action	Bureau départemental. Liste Pour un Syndicalisme Combatif.	Abstention
79,57% (158 voix)	10,75% (20)	0,54%

Vote à la Commission Académique Administrative (CAA). Liste unité et Action	CAA. Liste Ecole Emancipée.
84,95%	10,75%

Constats :

- 1) Si la participation est légèrement supérieure aux élections de 2018, le taux de participation reste faible –excepté chez les retraités !- alors même que la date de clôture du scrutin a été repoussée de 15 jours !
- 2) Le retard de syndicalisation reste important au niveau départemental (- 23 syndiqués en Haute-Savoie pour les actifs, -1 pour les retraités). Ce retard est aussi problématique aux niveaux académique et national (- 180 pour Grenoble et – 2261 pour la France).
- 3) Suite à la publication des résultats, la composition du Bureau départemental de Haute-Savoie est présentée dans la page suivante.

Bonnes vacances !

Pour suivre l'actualité du syndicat dans le département, vous pourrez nous retrouver sur le site du S3 et sur Facebook :

<https://grenoble.snes.edu/-section-de-haute-savoie-.html>

<https://www.facebook.com/SnesFsu74.Syndicat>

	Titulaires	Suppléants
Unité et Action (UA)	<p>Mathieu Fourneyron (collège du Clergeon, Rumilly), co-secrétaire départemental</p> <p>Sylvain Lecomte (lycée de l'Albanais, Rumilly), co-secrétaire départemental</p> <p>Céline Troszczynski (TZR Annecy)</p> <p>Jean-Michel Labaille (lycée Lachenal, Argonay), Trésorier</p>	<p>Jérémie Ducret (lycée Lachenal, Argonay)</p> <p>Michel Lombart (lycée Lachenal, Argonay)</p> <p>Jean-Claude Lardeau (retraité)</p> <p>Alexandre Osternaud (collège R. Long, Alby/Chéran)</p>
Pour un Syndicalisme Combatif (PSC)	<p>Jean-Pierre Richaudeau (retraité)</p>	<p>Sylvie Brianceau (lycée du Mt Banc, Passy)</p>

Le point de vue de Pour un Syndicalisme Combatif

Le phénomène de désyndicalisation s'est poursuivi au cours de ces trois dernières années.

Ces élections internes de notre syndicat ont été prolongées de deux semaines, ce qui a permis une participation académique voisine de celle d'il y a trois ans (39.2%) portée par une forte participation des retraités et une plus faible participation des actifs (liée à l'affaiblissement de la vie des S1). Dans notre département la participation est de l'ordre de 48 % liée à une véritable vie des deux courants syndicaux. On peut retrouver des détails de ces élections dans notre circulaire N°8.

Alors que la période des votes s'est déroulée sans problème majeur, la Commission de dépouillement a été marquée par des tensions et une agressivité à l'égard de notre représentant.

Ces élections ne sont pas seulement statutaires, elles traduisent des choix d'orientations différentes. Nos collègues ont, parfois, du mal à se retrouver dans la diversité des listes (surtout au niveau national) mais sans ces élections nous aurions des bureaux monolithiques comme c'est le cas dans d'autres organisations syndicales.

Nous retrouvons un score proche de celui de 2018 (17.7 % au lieu de 18.4 %) et donc un siège sur cinq. Nos collègues pourront compter sur nous pour respecter notre mandat et participer à toutes les actions allant dans le sens de l'intérêt de nos collègues.

Jean-Pierre Richaudeau, Sylvie Brianceau, Etienne Vanet (Pour un Syndicalisme Combatif)

Tribune Unité et Action :

Les membres du Bureau de la tendance Unité et Action vous remercient de la confiance que vous leur avez témoignée lors de ces élections internes et continueront à assumer les charges de secrétaire(s) et de trésorier.



Congrès national du SNES-FSU en 2021

Du 17 au 21 mai dernier notre syndicat a tenu son congrès national. Les conditions sanitaires ne permettant pas de se retrouver physiquement à Montpellier, les échanges se sont déroulés en visioconférence (sans subir de cyberattaques !). Il était en effet important que se tienne ce rendez-vous malgré la crise sanitaire.

A quoi sert un congrès national?

Le congrès national est réuni tous les 3 ans. Ils rassemblent les délégations de toutes les académies (métropole et Outre-Mer), de toutes les catégories de la profession, les actifs, les retraités, ainsi que les différentes tendances (Unité et Action –UA- ; Ecole Emancipée –EE- ; Emancipation ; Unité, Revendications, indépendance syndicale –URIS-).

Le congrès national est précédé des congrès académiques qui débattent des textes préparatoires élaborés par la Direction nationale ainsi que des questions présentées par les syndiqués.

Le congrès national permet de définir les orientations du SNES. Y sont discutées et adoptées les orientations, mandats et actions du syndicat ainsi que les rapports d'activité et financier et modifications statutaires.

Les liens vers les textes du congrès de Rennes de 2018 :

<https://www.snes.edu/la-vie-du-snes/congres/congres-montpellier-2021/congres-national-montpellier-2021-rapports-dactivite-et-financier/>

<https://www.snes.edu/la-vie-du-snes/congres/congres-national-rennes-2018/textes-adoptes-congres-rennes-2018/>

Les textes adoptés en 2021 :

A lire bientôt car, à l'heure où ces lignes sont écrites, le congrès n'est pas achevé. Cependant les débats ont porté sur les moyens d'élargir la syndicalisation, l'Ecole inclusive, les actions à mener pour s'opposer aux attaques libérales contre l'Ecole...

Dans le thème Éducation, plusieurs points ont été abordés. Par exemple, les débats ont porté sur :

- l'impact de la crise sanitaire sur l'Éducation (annulation des suppressions d'emplois, créations supplémentaires...)
- fin des modalités d'évaluation des établissements en cours, dont l'auto évaluation
- abandon des réformes des lycées, du baccalauréat, de parcoursup
- arrêt dès la réforme en cours du projet de suppression des REP
- contre la réforme du CAPES
- creation d'un corps d'aesh de catégorie B, suppression des PIAL
- poursuite du mandat d'étude du congrès de Rennes concernant les AED pour enrichir les réflexions et travailler sur les mandats d'ici le prochain congrès ainsi que sur le collège et un projet ambitieux pour les lycées.

Pour achever ce travail et l'élargir à d'autres problématiques, un congrès extraordinaire est prévu à Montpellier, en 2022.

Sylvain Lecomte, Céline Troszczyński

La section départementale de la FSU Haute Savoie a appris le décès de **Pierre Jonneaux**, ancien professeur de lettres classiques et S1 au lycée Berthollet .

Nous avons adressé un mot à son épouse Francine et à ses enfants :

Nous gardons de Pierre le souvenir de quelqu'un d'exceptionnel : fils d'ouvrier du Nord de la France, il aura su gravir toutes les difficultés jusqu'au grade d'agrégé hors classe de lettres classiques. Il reste, pour nous, une « belle personne » qui, au-delà de ses qualités de militant syndical, aura su rester disponible et proche de ses collègues.

Protection Sociale Complémentaire dans les fonctions publiques : une avancée mais des questionnements sur l'avenir

L'Etat va participer à la complémentaire santé de ses fonctionnaires. C'est une avancée qui vise à leur donner les mêmes droits que les salariés du privé. Mais cela ne vient en rien compenser les pertes de pouvoir d'achat entraînées par le blocage du point d'indice depuis des années.

Une ordonnance a été présentée aux organisations syndicales le 18/01/2021 (voir déclaration complète de la FSU sur son site) où parmi la centaine d'amendements présentés la ministre n'a accepté d'en examiner que quelques-uns, reportant les autres à de futures réunions. La FSU, ainsi que la CGT, l'UNSA et Solidaires se sont abstenus tandis que la CFDT, FO, la FA, la CGC et la CFTC ont voté pour.

Nous avons pris l'initiative de contacter les organisations syndicales départementales pour partager ces informations et mener le débat sur ces questions de protection sociale. Après la période de confinement, une première discussion le 8/04 réunissant la CFDT, l'UNSA, la CGT, Solidaires, FO et la FSU et la MGEN (voir, sur le site du SNES, le PWP réalisé par la MGEN sur la base de la plaquette MFP).

Que l'Etat prenne en charge une partie de la PSC de ses fonctionnaires (50 % à terme) cela est, a priori, positif mais, dans l'attente, on observe un clivage syndical (voir vote ci-dessus) où la participation de l'Etat apparaît comme un gain de salaire (débat également à l'intérieur de la FSU). Mais il y a fort à parier que le panier de soins retenu sera minimum, obligeant ainsi rapidement à des surcotisations réduisant l'intérêt financier pour le mutualiste.

Lors de cette première discussion départementale la FSU a insisté, outre les échanges d'informations, sur :

- L'aspect imprécis du texte ministériel qui renvoie à plus tard les questions les plus sensibles.
- L'extension des complémentaires qui accroît la possibilité d'un désengagement de la sécurité sociale et nous réaffirmons notre demande du « 100 % sécu ».
- Un projet cassant la solidarité intergénérationnelle car ce projet ne concerne pas les retraités qui verront, à coup sûr, leurs cotisations augmenter.
- Une concurrence entre groupes mutualistes pour « remporter la bataille du référencement ».

Puisque les décisions seront prises après consultation (ordonnance !...) des organisations syndicales nous sommes conscients que la MGEN sollicite notre aide mais nous avons plutôt choisi de mener ces débats tous ensemble dans ce cadre intersyndicale.

Dans ce contexte, nous avons des points de divergence dans la gestion de notre mutuelle mais il est bien difficile de faire vivre ces questions lors des comités de section départementaux où ne sommes plus que deux représentants de la FSU. De plus l'organisation de la MGEN va être modifiée avec moins d'importance pour ces mêmes comités de section et donc du mutualiste lambda.

Dans l'attente, le calendrier imposé par la ministre est le suivant :

- Jusqu'à la fin 2021, discussions avec les organisations syndicales (montant forfaitaire de remboursement, panier de soins) et présentation des textes au CSFP.
- Période transitoire 2022 à 2026 :
 - Pour la FPE : une partie des cotisations complémentaire santé est prise en charge **pour les agents actifs**. Avant 2024 contribution à 50% sur les garanties de santé.
 - Pour la FPT et FPH : période transitoire 2022 à 2025 sur les mêmes principes.
 - Mise en place pour tous en 2026.
 - Début 2022 versement d'une contribution forfaitaire et définition des conventions de référencement.

Quel avenir pour les examens ?

Actuellement, le Brevet est sur 800 points : 400 points de « contrôle continu » et 400 points d'épreuves finales.

L'appellation « contrôle continu » est tendancieuse. Ces 400 points sont attribués selon les 8 composantes du « socle commun » qui n'ont pas directement à voir avec les disciplines. Les enseignants sont encouragés à noter par « compétences ». Ceux qui continuent à mettre des notes, voient celles-ci transformées automatiquement en couleur par des algorithmes. Mais pour valider le Brevet, il faut des ... notes ! Chaque couleur est ainsi associée à une valeur : rouge « Maîtrise insuffisante » = 10 ; jaune « Maîtrise fragile » = 25 ; vert « Maîtrise satisfaisante » = 40 et vert foncé « Très bonne maîtrise » = 50. Il ne peut y avoir que l'une de ces valeurs, pas d'intermédiaire. Un élève n'ayant rendu aucun travail durant toute l'année aura donc au moins un total de $8 \times 10 = 80$ sur 400, soit $4/20$. Dès qu'il aura fait quelque chose, il sera réputé avoir une « Maîtrise fragile » et aura au minimum $10/20$. De plus l'année dernière, suite au confinement, nous ne pouvions mettre que du vert ou du vert foncé pour le 3^e trimestre. Favoriser la confiance en eux des élèves est certainement une bonne chose, mais cela a-t-il encore un sens en ce qui concerne l'évaluation d'un niveau scolaire ?

Les 400 points d'épreuves finales se décomposent en 100 en français, 100 en mathématique, 50 en histoire-géographie éducation civique, 50 en science et 100 pour l'épreuve orale. L'épreuve orale est notée suivant le même principe que le contrôle continu (4 ; 10 ; 16 ou 20 sur 20 : à St-Jorioz les choses se passent comme cela : qu'en est-il ailleurs ? Si en plus la notation devait varier d'un collège à un autre, alors cela ne ferait que rajouter à la confusion). Les « matières » proprement dites ne comptent donc que pour 300 points sur 800 dans l'évaluation finale.

En conclusion, si le passage du Brevet reste un objectif important pour permettre aux élèves de se confronter pour la première fois à un examen, il ne peut pas être considéré comme la validation d'un niveau scolaire permettant de poursuivre des études générales dans de bonnes conditions. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui est prétendu, mais les choses n'étant souvent pas dites clairement, trop d'illusions et de malentendus restent encore présents dans l'esprit de nos élèves et de leurs parents.

Le baccalauréat suivra-t-il la même voie ? Si cela devait se produire, en particulier s'il devait être entièrement en contrôle continu, cela ouvrirait grand les portes d'une sélection à l'entrée de l'université.

Vincent Bernard (Pour un Syndicalisme Combatif)

Christian PIGNARRE est né le 1.01.1950 à Annecy où il a commencé ses études. Il était sportif et amoureux des randonnées en montagne.

Il a commencé sa carrière comme maître d'internat au lycée technique de Rumilly.

Il est devenu Conseiller principal d'éducation et est revenu à Annecy au Lycée Gabriel Fauré à la rentrée 1988.

Il a toujours manifesté un dynamisme professionnel, une écoute vis-à-vis des élèves comme des enseignants.

Il était militant du Snes et très attaché à défendre le statut des CPE.

Je l'ai rencontré à la rentrée 2002 et nous avons rapidement sympathisé.

L'ensemble de la vie scolaire était l'objet d'attaques répétées de la part d'un Proviseur ubuesque entre 2002 et 2006.

Avec ses deux collègues, Martine et Roland, il a fait l'objet d'attaques à répétition auxquelles nous avons fait face ensemble.

En 2003 il a participé à la longue grève pour les retraites que nous avons mené au lycée Fauré.

A partir de 2004 il s'est investi plus fortement dans l'activité syndicale et siégeait comme élu SNES au Conseil d'Administration.

Comme secrétaire de S1 entre 2004 et 2008 j'ai eu l'occasion de travailler avec lui quotidiennement et nous étions ensemble au conseil de discipline de Martine en 2006.

Il est parti en retraite en 2010 et depuis s'était retiré de la vie syndicale.

J'ai appris son décès, survenu le 15 novembre 2020, à l'âge de 70 ans à Annecy.

Jean-Pierre Richaudeau